

Mission de Marion Dufresne à Tahiti

Le 27 août 1771 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Mar C/7/197 (Dossier personnel de Marion-Dufresne)
=====

N°15. Voyage dans les mers du Sud.

Monseigneur,

En conséquence des ordres qui m'ont été adressés par M. le Duc de Praslin¹ dans ses lettres du 26 février de l'année dernière², pour le transport de l'Indien Putavery³ à l'île de Taïty, sa patrie, j'ai déterminé des armateurs particuliers à faire cette expédition.

Les Srs Magon et Marion Dufresne se sont prêtés avec zèle aux propositions que je leur ai faites. Je leur ai prêté pour ce voyage la flûte *le Mascarin*, appartenant ci-devant à la Compagnie. Ils y joignent le navire *le Bruny* qu'ils ont acheté exprès d'un armateur particulier. Le Roi leur fait les avances des vivres et des marchandises qu'ils ont demandées pour tenter le commerce dans les différents pays et îles que leurs vaisseaux parcourront. Les deux armateurs se sont engagés solidairement à rembourser à la Caisse du Roi, toutes les avances qui leur seront faites pour ledit armement. L'un et l'autre possèdent dans la colonie des biens plus que suffisants pour assurer la créance du Roi.

Ce sera M. Marion Dufresne, ancien capitaine des vaisseaux de la Compagnie, chevalier de Saint-Louis et excellent officier de mer, qui commandera l'expédition. Je fais embarquer avec lui de bons officiers, observateurs, et en état de lever les plants et cartes des lieux qu'ils découvriront.

J'ai remis à M. Marion l'instruction de M. de Bougainville, qui m'a été adressée par M. le Duc de Praslin, sur la route à faire pour aller de l'Isle de France à celle de Taïty. Cette route est indiquée entre le 35^{eme} et 43^{eme} degré de latitude australe, pour aller reconnaître la terre de Diémen⁴, et pénétrer entre cette terre et la Nouvelle Zéelande, dans la mer du Sud.

Le retour doit se faire en reconnaissant les terres de la Carpenterie⁵ et les îles du St Esprit⁶ pour venir chercher l'île de Timor où M. Marion se propose de se dédommager de ses frais par les profits du commerce avantageux sur lequel je lui ai donné des instructions suffisantes.

Les deux bâtiments destinés à cette expédition partiront dans le courant du mois de septembre prochain. Ils iront d'ici relâcher au Cap de bonne espérance où ils prendront des vivres frais.

L'Indien Putavery que M. de Bougainville avait amené en France, et qu'il a plu à S. M. de renvoyer ici, avec ordre de le transporter à sa patrie, assure que son île est fertile en épiceries. Dès qu'il a vu les nôtres, il les a parfaitement reconnues, et nous a donné les noms que les deux épiceries fines portent dans son pays. Cet Indien s'est fait aimer ici de toute la colonie. Il s'embarquera sur *le Mascarin* avec M. Marion qui en aura le plus grand soin.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

¹ Le duc de Praslin quitte le ministère de la Marine en décembre 1769, remplacé par Mgr de Boynes en avril 1770, après un intérim de l'abbé Terray.

² Lettre du duc de Praslin à Poivre datée du 26 février 1770 (=> Base docu.)

³ *Poutavery*, *Poutaveri*, etc.

⁴ *Terre de Diémen* : Tasmanie. (L'Australie s'appelle alors *Nouvelle-Hollande*)

⁵ *Carpenterie* : Péninsule de l'Australie, à l'est du golfe de Carpentarie, qui s'avance au nord, proche de la Papouasie (Détroit de Torrès, Cap York)

⁶ *Îles du St Esprit* : Nouvelles -Hébrides

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, ce 27 août 1771

* * *